

APPEL À PROJETS

UMA RECORDING

**RÉSIDENCE
D'ENREGISTREMENT 2026**

uma

STUDIO UMA

Studios partagés de création musicale et audio-visuelle

LE STUDIO UMA

Implanté dans un ancien garage transformé en lieu de répétitions – qui a notamment accueilli des artistes comme Vitalic dans les années 2000 – le studio uma est aujourd’hui un lieu vivant, collaboratif et partagé, avec le désir de promouvoir, accompagner et soutenir la création et les artistes.

Situé rue Montmartre à Dijon, il est réparti en plusieurs espaces : des locaux occupés par des associations culturelles de musique créative et de création audiovisuelle, des collectifs et labels de musicien·nes, ainsi qu’un espace de répétitions et une régie équipée pour la prise de son, le mixage et le mastering dédié à des projets d’enregistrements de tous types : groupes de musique, projets radiophoniques etc.

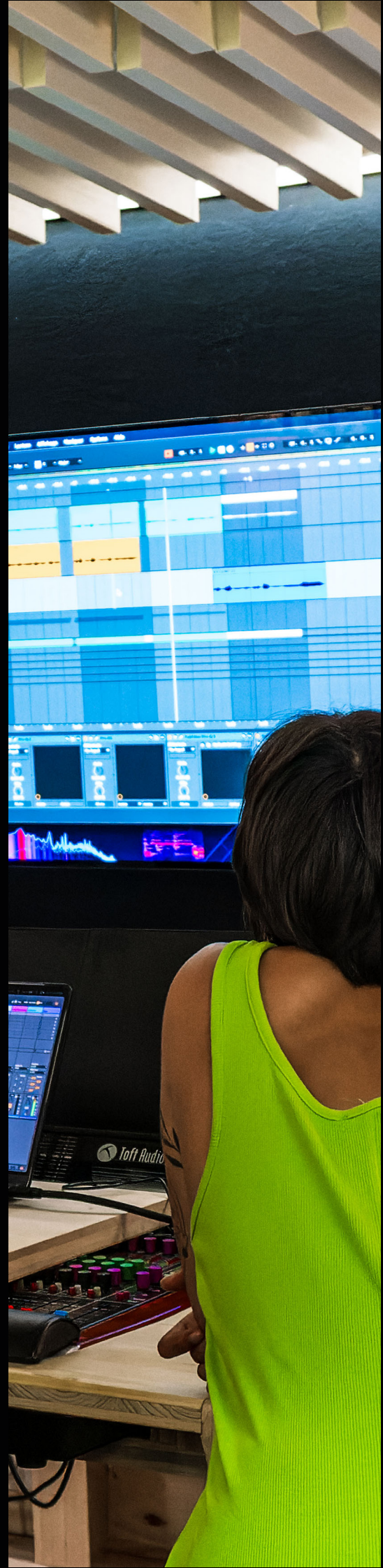
L’engagement bénévole d’une quarantaine d’adhérent·es permet d’organiser collectivement la vie du lieu et son développement. Uma organise à l’année deux temps forts : au printemps une soirée dans la rue Montmartre, devant le studio, et à l’automne une soirée dans une salle de spectacle, des événements qui sont l’occasion de montrer les projets des résident·es du studio et de faire rayonner la structure.

LE DISPOSITIF UMA RECORDING 2026

UMA RECORDING est un dispositif de soutien à la création et à l’enregistrement sonore dans le domaine musical, coordonné par le studio uma à Dijon.

Cette année, le dispositif viendra soutenir un·e unique artiste ou groupe afin de lui offrir un accompagnement sur-mesure, entièrement adapté à ses besoins spécifiques (à déterminer en amont avec les équipes du studio).

Le dispositif s’adresse aux artistes, groupes ou formations musicales actifs·ves dans le champ large des musiques actuelles (et musiques expérimentales) résidant en Bourgogne-Franche-Comté.



EN RÉSUMÉ

- **Bénéficiaire :** Un-e (1) seul-e artiste ou formation artistique émergent-e de la région BFC.
- **Volume de production requis :** Le projet retenu devra obligatoirement enregistrer et mixer un minimum de 3 morceaux originaux au cours de sa résidence.
- **Mise à disposition gratuite des locaux (valeur 1 500 €) :** Le Studio uma met gracieusement ses espaces à disposition du projet retenu (Régie 1 dédiée au mixage/prise de son et Studio 1 pour les prises de son/répétitions) pour une durée de 2 semaines maximum.
- **Prise en charge de l'ingénieur-e du son :** Le studio participe financièrement à la rémunération de l'ingénieur-e du son (qu'il soit résident-e du studio ou proposé-e par le groupe) à hauteur de 80 % maximum du montant total de sa prestation, dans la limite d'un plafond de 1 500 €. Les 20 % restants (minimum) de cette rémunération restent à la charge du groupe.
- **Choix de l'ingénieur-e du son :** Le groupe peut choisir de travailler avec l'un-e des ingénieur-es du son résident-es du studio OU proposer sa ou son propre ingénieur-e du son extérieur-e (à condition obligatoire que le travail soit réalisé au Studio uma).
- **Logistique / Défraiements :** Le Studio uma ne dispose pas de solution d'hébergement et ne pourra pas prendre en charge le logement, les repas ou les frais de transport/déplacement des groupes venant de loin. Ces frais restent intégralement à la charge des artistes.
- **Contrepartie obligatoire :** Le groupe retenu s'engage à participer et à se produire bénévolement sur scène lors de l'une des soirées organisées à l'année par le studio uma ("fêtes de l'uma" ou "uma dans la rue").

MODE DE SÉLECTION

Pour garantir l'équité et la pertinence artistique du dispositif, les dossiers de candidatures seront étudiés en détail par un jury de professionnel·les issus de l'écosystème musical et culturel (chargé·es d'accompagnement, programmateur·ices, technicien·nes associé·es) ainsi que par les membres du studio uma. Le jury se réunira pour désigner la formation lauréate sur la base de la qualité artistique, de la cohérence et de la maturité du projet présenté.



OBJECTIFS & DÉROULÉ

Le but de cet appel à projets est de booster un projet régional en lui ouvrant les portes d'un cadre de travail professionnel.

- **Diagnostic des besoins :** Dès l'annonce du lauréat-e, une réunion technique permettra de calibrer la résidence (nombre de jours dans la limite des 2 semaines, choix et validation de la régie/ studio, objectifs de production).
- **Modalités pour l'ingénieur-e du son :**

Option A : Le groupe confie son projet à l'un-e des ingénieur-es du son professionnel-les résident-es du studio uma (sélectionné-e selon les affinités esthétiques).

Option B : Le groupe collabore avec son équipe habituelle et propose sa ou son propre ingénieur-e du son extérieur-e. La condition impérative est que l'ensemble des sessions d'enregistrement et de mixage soit réalisé au sein des locaux du Studio uma.

- Dans les deux cas, le montant de la prestation de l'ingénieur-e est subventionné par le studio à 80 % (max 1 500 €).
- **Infrastructures et matériel :** Le groupe bénéficie de l'accès aux infrastructures professionnelles mises à disposition (Régie 1 et Studio 1) ainsi qu'au backline complet du studio (amplis, synthétiseurs, effets, parc micros).
- **Diffusion & Communication :** À l'issue de la résidence, le groupe s'engage à finaliser, distribuer ses titres (plateformes de streaming ou supports physiques) et à mentionner le Studio uma. En contrepartie, le studio relaiera la sortie sur ses propres réseaux (Instagram, site web, etc.). (Note : l'étape finale du mastering reste à définir lors de l'évaluation des besoins). Attention ! Il est impératif de faire masteriser tout titre enregistré avant diffusion (le mastering est l'étape finale de la postproduction audio qui harmonise les éléments du mix et en optimise la lecture sur tous les systèmes et supports).
- L'offre du dispositif UMA RECORDING n'inclut pas le mastering des titres produits au studio, pour lesquels il faudra compter 50 € en moyenne par titre, à la charge des artistes. Cette étape peut être faite par les ingénieurs du son du Studio uma, après la résidence, ou bien via un autre studio, ou ingénieur-e professionnel-le.



CONDITIONS D'ACCÈS & ÉLIGIBILITÉ

- Présenter un projet original d'enregistrement ou de mixage d'au moins 3 morceaux (reprises et compilations exclues) dont vous êtes les auteurices compositeurices.
- Fournir obligatoirement une maquette (ou pré-production) de ces morceaux lors de l'envoi de votre candidature pour que le jury puisse évaluer l'état d'avancement des titres.
- Être implanté-e en région Bourgogne-Franche-Comté.
- Présenter un projet concret.
- Transmettre un dossier complet via notre formulaire en ligne (incluant biographie, note d'intention, liens d'écoute et estimation globale de vos besoins en studio).
- En cas de proposition d'un-e ingénieur-e du son extérieur, s'assurer de sa disponibilité pour réaliser le projet dans nos studios durant la période allouée.
- Être en capacité d'assurer de manière autonome vos frais de déplacement, de repas et de logement à Dijon si vous venez de loin.
- Accepter la contrepartie : Être disponible et s'engager à jouer bénévolement lors d'un des événements/soirées du Studio uma.
- S'engager à mentionner le Studio uma sur ses supports de communication et productions

MATÉRIEL TECHNIQUE

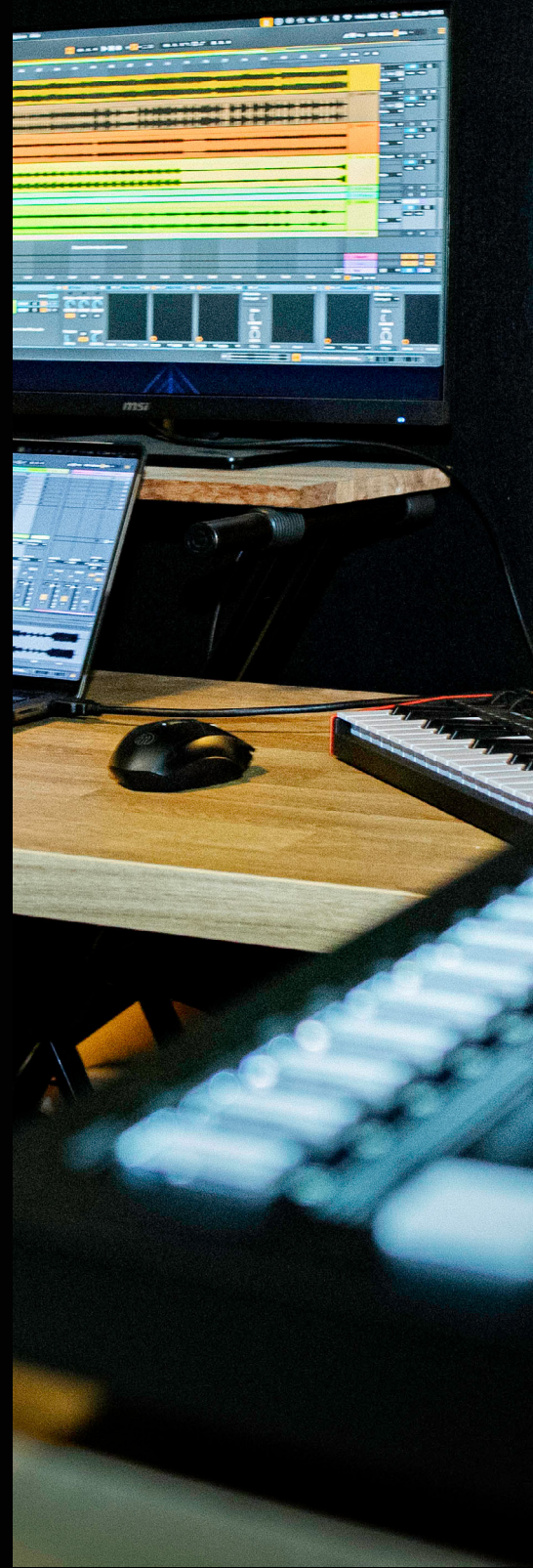
→ En savoir plus [ici](#)

MONTANT DE L'AIDE

L'aide financière apportée par le Studio uma pour le dispositif 2026 combine une prise en charge matérielle et un soutien direct à la production. D'une part, le studio offre gracieusement l'accès à ses infrastructures professionnelles pour une durée maximale de deux semaines, un avantage valorisé à 1 500 €.

D'autre part, il cofinance la rémunération de l'ingénieur-e du son choisi-e (interne ou externe) à hauteur de 80 % maximum de sa prestation, dans la limite d'un plafond de 1 500 € (le solde minimal de 20 % restant à la charge du groupe).

En revanche, l'ensemble des frais annexes liés à l'hébergement, aux repas et aux transports demeure à la charge exclusive des artistes.



COMMENT POSTULER

La candidature est entièrement gratuite et s'effectue en ligne en remplissant ce formulaire.

CALENDRIER

- Publication de l'appel à candidature (site internet et réseaux)
21 juin 2026
- Clôture de l'appel à candidature
31 juillet 2026 à 00h
- Réunion des comités de sélection techniques et artistiques
entre le 31 juillet et le 05 septembre 2025
- Annonce des résultats et contact de formation lauréate
mi-septembre 2025
- Organisation des sessions de résidences
de fin septembre 2026 à février 2027

COMITÉ DE SÉLECTION ARTISTIQUE

Le comité est composé de professionnel·les du milieu musical et culturel ou d'artistes investi-es au Studio uma :

- Elise Nicolas, Label manager Citizen Records et Clivage Musique
- Fred Millat, Programmateur et manager Johnny Mafia
- Francois Mouraux, Programmateur Radio Dijon Campus
- May-Cheng Ya, Régisseuse studio et Attachée à l'accompagnement des pratiques artistiques à La Vapeur
- Les résidents du studio uma
- L'équipe technique du studio uma

Pour toute question, échanger sur la faisabilité de votre projet ou vos besoins techniques, n'hésitez pas à contacter l'équipe du studio : contact@studio-uma.fr

